

## COMMENT ME RENDRE DANS LE CŒUR DE VILLE APAISÉ ?

La mise en place du Cœur de Ville Apaisé et de la Zone de Rencontre vient compléter le secteur piéton existant pour un meilleur partage de l'espace public, tout en réduisant la pollution due à la circulation.



**Dans le secteur piéton,** les voitures sont interdites.



**Dans le Cœur de Ville Apaisé et dans la Zone de Rencontre,** les voitures sont autorisées, dans le respect des horaires et des contraintes du Marché Central.

► Seuls les **ayants-droit** (résidents, travailleurs, personnes à mobilité réduite, etc.) peuvent accéder avec leur voiture dans le Centre-Ville Apaisé et dans la Zone de Rencontre.

► Les personnes à Mobilité Réduite et celles qui ont la Carte Mobilité Inclusion sont des ayants-droit :

### J'habite en centre-ville

✓ **J'ai droit à un badge.\*** d'accès pour la zone à n'importe quel moment, que j'aie une voiture ou non.

*\*Pour conduire, m'arrêter ou me garer dans la zone, j'ai besoin de ce badge. Il est gratuit et remis par la Police Municipale.*

🔗 Je peux demander ce badge sur le site internet de la Ville : [www.larochelle.fr/vie-quotidienne/stationnement/acces-aux-voies-pietonnes](http://www.larochelle.fr/vie-quotidienne/stationnement/acces-aux-voies-pietonnes).

☎ Plus d'informations : **05 46 51 50 60.**

### Je n'habite pas en centre-ville

✗ **Je n'ai pas droit au badge.**

Mais j'ai accès à plusieurs rues en sens interdit\*\* pour me rendre dans le cœur de ville :

• Rue Fleuriau (sortie par la rue St-Yon puis la rue Bazoges ou la rue des Augustins)

• Rue Dupaty

• Rue Amelot (accès à la Zone de Rencontre)

\*\*Il est en effet indiqué « Sauf ayants-droit » sous le panneau sens interdit.

🚗 **L'accès à certaines rues en sens interdit ou protégées par des bornes rétractables est possible pour les ayants-droits.**

En raison de contraintes techniques, ces bornes sont parfois installées à droite du véhicule.

💡 **À titre exceptionnel,** une télécommande peut être proposée aux personnes en situation de handicap, en incapacité physique de descendre du véhicule. Cette télécommande baissera la borne sans avoir à descendre du véhicule. La demande est à faire auprès de la Police Municipale (Coût : 25€).

## COMMENT STATIONNER FACILEMENT À LA ROCHELLE ?

Avec près de 8 000 places de stationnement, La Rochelle offre à ses visiteurs comme à ses résidents plusieurs solutions pour se garer.

### Je me gare dans la rue

• Si je suis une personne en situation de handicap et que je possède la Carte Mobilité Inclusion portant la mention « **Stationnement personnes handicapées** », je peux me garer **gratuitement sur n'importe quelle place dans la rue (PMR ou non)**, dans le respect de chacun et des règles du code de la route et du stationnement.



• **Dans la zone apaisée, il y a des places PMR** (6 à 8 m de long pour véhicules équipés de rampe arrière) **dans les rues Fleuriau, Bazoges, des Augustins et place Saint-Michel.**

• **Dans la zone de rencontre, il y a des places PMR dans les rues Merciers, Thiers et place Jean-Baptiste Marcet.**

💡 Les professionnels de santé ayant un abonnement pro mobile santé disposent de 3 places dans la rue des Merciers et 20 places au parking Notre-Dame.

### Les abonnements dans les rues payantes

► **L'abonnement « résidents » :** valable en zone verte uniquement, 150 €/an pour le 1<sup>er</sup> véhicule et 200 €/an pour le 2<sup>e</sup> (ce tarif annuel peut être dégressif en fonction du quotient familial, du poids et de la motorisation du véhicule).

► **L'abonnement « professionnel mobile santé, services d'aide à la personne, bénévoles d'associations, aidants familiaux » :** valable en zones orange et verte, 10 €/mois ou 100 €/an. Un ticket doit être pris à l'horodateur ou sur l'application mobile Flowbird, la plaque du véhicule est reconnue comme abonnée et attribue un tarif à 0 €, dans la limite d'une durée totale de stationnement de 7h30 par jour.

### Je me gare dans les parkings payants

• Parkings en enclos : Encan 1 et 2, Vieux-Port Ouest, Maubec, Surface Verdun, Cacaud, Les Salines, Jean-Moulin.

• Parkings souterrains : Verdun et Vieux-Port Sud.

### Je me gare dans les parkings-relais gratuits

• Les Greffières, Vieljeux, Beaulieu, Simone Veil et Saint-Rogatien.



## ACCUEIL STATIONNEMENT

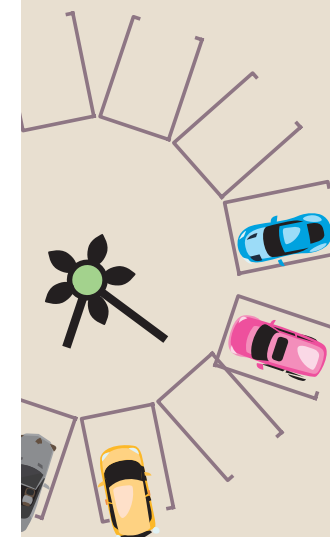
Place Jean-Baptiste Marcet  
17086 La Rochelle Cedex 2

**05 46 51 51 51**

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30

[stationnement@ville-larochelle.fr](mailto:stationnement@ville-larochelle.fr)

[www.larochelle.fr](http://www.larochelle.fr)



# J'accède et je stationne en centre-ville


[larochelle.fr](http://larochelle.fr)





# À SAVOIR


 **Après 11h**, je peux me garer gratuitement pendant 30 minutes sur les places de livraison. Je dois utiliser un disque bleu.



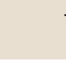
 Le stationnement dans les parkings est **payant pour tous**, deux fois moins cher que dans la rue.

 Les vendredis, samedis et dimanches, entre 19h et 6h du matin, le prix des parkings souterrains est d'1 € la nuit.


 Grâce à l'application **La Rochelle au bout des Doigts**, vous connaissez en temps réel le nombre de places disponibles dans les parkings.

 Les 5 parkings-relais autour de La Rochelle sont gratuits et permettent de prendre le bus facilement pour aller en centre-ville.


 Le bus est gratuit le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois.

-  Les photocopies de cartes PMR ou CMI, les cartes périmées ou illisibles ne sont pas valables.
-  Les PV sur emplacement PMR sont à 135 €, à régler dans les 45 jours.
-  Les FPS (Forfait Post-Stationnement) pour absence de paiement sont facturés 28€ et à régler dans les trois mois.

## LÉGENDE DU PLAN

 **Secteur cœur de ville apaisé**  
> accès limité aux ayants droit

 **Secteur piéton**  
> accès interdit aux véhicules

 Borne d'accès

 Accès interdit

 Accès interdit sauf ayants droit

 Stationnement payant zone verte

 Stationnement payant zone orange

 Stationnement gratuit avec disque bleu obligatoire

 Stationnement interdit

 Place réservée PMR

 Parking barrière

 Parking souterrain

 Parking horodaté

 Principaux itinéraires de bus

